



Déclaration de l'ACAT-France

Pour diffusion immédiate

Annonce d'un accord de cessez-le-feu entre Israël et le Liban

L'ACAT-France tient à saluer l'accord de cessez-le-feu entre Israël et le Liban, entré en vigueur le 27 novembre 2023 à 4 heures du matin, heure du Liban. Cet accord, fruit des efforts concertés du président des États-Unis Joseph R. Biden, et du président de la République française Emmanuel Macron, représente une première étape vers la stabilisation de la région, après plus d'un an d'hostilités transfrontalières et deux mois de conflit ouvert. Nous partageons la déclaration du premier ministre libanais, Najib Mikati, qui qualifie cet accord de cessez-le-feu « d'étape fondamentale » vers la paix au Liban. L'ACAT-France souligne l'importance d'une mise en œuvre intégrale de cet accord, garantissant la protection des civils, des différentes communautés représentées au Liban, dans le respect du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Il est essentiel que toutes les communautés, qu'elles soient religieuses, ethniques ou culturelles, et qui ont toujours cohabité au Liban, soient représentées et prises en compte de manière équitable dans ce processus de paix.

Nous appelons également à la vigilance quant à la situation sur le terrain. Il est crucial que les Forces armées libanaises et les casques bleus de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul), servent cet accord et veillent à ce qu'aucun incident ne le réduise à néant en rompant le cessez-le-feu. Il est primordial que toutes les parties respectent cet engagement et œuvrent pour un retour durable à la paix.

Enfin, l'ACAT-France exhorte la communauté internationale à œuvrer, afin que cet accord entre Israël et le Liban, ouvre la voie à un cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

Nathalie SEFF

Déléguée Générale de l'ACAT-France